

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Comment se renseigner sur une fondation ou un fonds de dotation ?

Toute personne peut se renseigner soit par internet, soit sur place.

Attention

Ces informations ne concernent pas les associations situées en Alsace-Moselle.

Associations reconnues d'utilité publique et fondations

Ce service de consultation des annonces du Journal officiel des associations permet d'accéder aux informations suivantes :

Nom, adresse du siège social et objet d'une fondation ou d'un fonds de dotation

Comptes et rapport du commissaire aux comptes d'une fondation ou d'un fonds de dotation dont le montant total des ressources dépasse 10 000 € en fin d'exercice

Déclaration de modification statutaire, changement dans l'administration et aux déclarations de dissolution

- Consulter les annonces des associations et fondations

Sur la plateforme ouverte des données publiques data.gouv.fr, vous pouvez consulter les informations suivantes :

Liste des fondations reconnues d'utilité publique

Liste des fondations d'entreprise

Les statuts d'une fondation ou d'un fonds de dotation peuvent être consultés au **greffe des associations de Paris**.

Où s'adresser ?

Greffé des associations – Paris

Questions –

Réponses

- Comment se renseigner sur une association ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Fondation d'entreprise
- Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)
- Fonds de dotation
- Association syndicale de propriétaires

Pour en savoir plus

- Liste des fondations reconnues d'utilité publique

Source : Ministère chargé de l'intérieur

- Liste des fondations d'entreprise

Source : Ministère chargé de l'intérieur

Où s'informer ?

- Greffé des associations

- À Paris :

Greffé des associations – Paris

Services en ligne

- Consulter les annonces des associations et fondations

Outil de recherche

Et aussi...

- Fondation d'entreprise
- Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)
- Fonds de dotation
- Association syndicale de propriétaires

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)

